

Décision Générale colonial

Décision n° 144 décision n° 144 du 3 mars 1942

n° 144

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 3 mars 1942
Numéro JO n° 544 du 31/03/1942	Date du numéro 31 mars 1942

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire journalier de M. Damigos, cuisinier au Restaurant de santé, est porté à 59 francs, pour compter du 1er mars 1942.